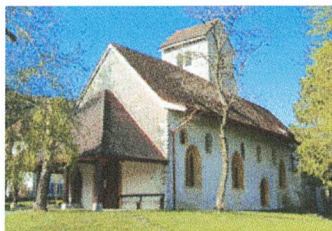


Groupe de travail inter-paroissial élaborant le projet de fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods



Règlement d'organisation



du groupe de travail inter-paroissial élaborant le projet de fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods

En vertu du contrat de pourparlers en vue d'une fusion approuvé par le Conseil de paroisse de Diesse en date du 28.3.2022 et par l'administration extraordinaire de la paroisse de Nods le 22.3.2022¹, un groupe de travail inter-paroissial (ci-après dénommé GTI) est institué en vue d'évaluer les effets d'une fusion et de préparer un contrat de fusion.

Le GTI se dote d'un règlement d'organisation, au moyen duquel il règle notamment le rythme des séances, le partage des tâches et les processus de travail (art. 7 du contrat de pourparlers en vue d'une fusion).

Groupe de travail interparoissial (GTI)

Le GTI se compose de 3 délégués de chacune des paroisses de Diesse et de Nods. Chaque paroisse a désigné ses délégués.

Les deux conseils de paroisse ont nommé M. Michel Walthert (consultant externe) à la tête du projet.

En vertu de l'article 8, alinéa 2 du contrat de pourparlers en vue d'une fusion, le GTI doit avoir établi au plus tard le 31 décembre 2022 un « **Rapport de base** » présentant les conséquences d'une fusion et proposant aux paroisses contractantes un projet de contrat de fusion.

Secrétariat et comptabilité

Le contrat de pourparlers en vue d'une fusion prévoit que la Secrétaire – administratrice des finances de la paroisse de Nods assure le secrétariat ainsi que la comptabilité du groupe de travail. A ce titre, elle gère et surveille le crédit octroyé au GTI.

Accompagnement du projet par le canton

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (OACOT) s'est déclaré prêt à accompagner le projet de la manière suivante ; il participe (sur demande) aux séances du GTI, apporte son soutien, prodigue des conseils et conduit les séances au besoin.

Sous-projets

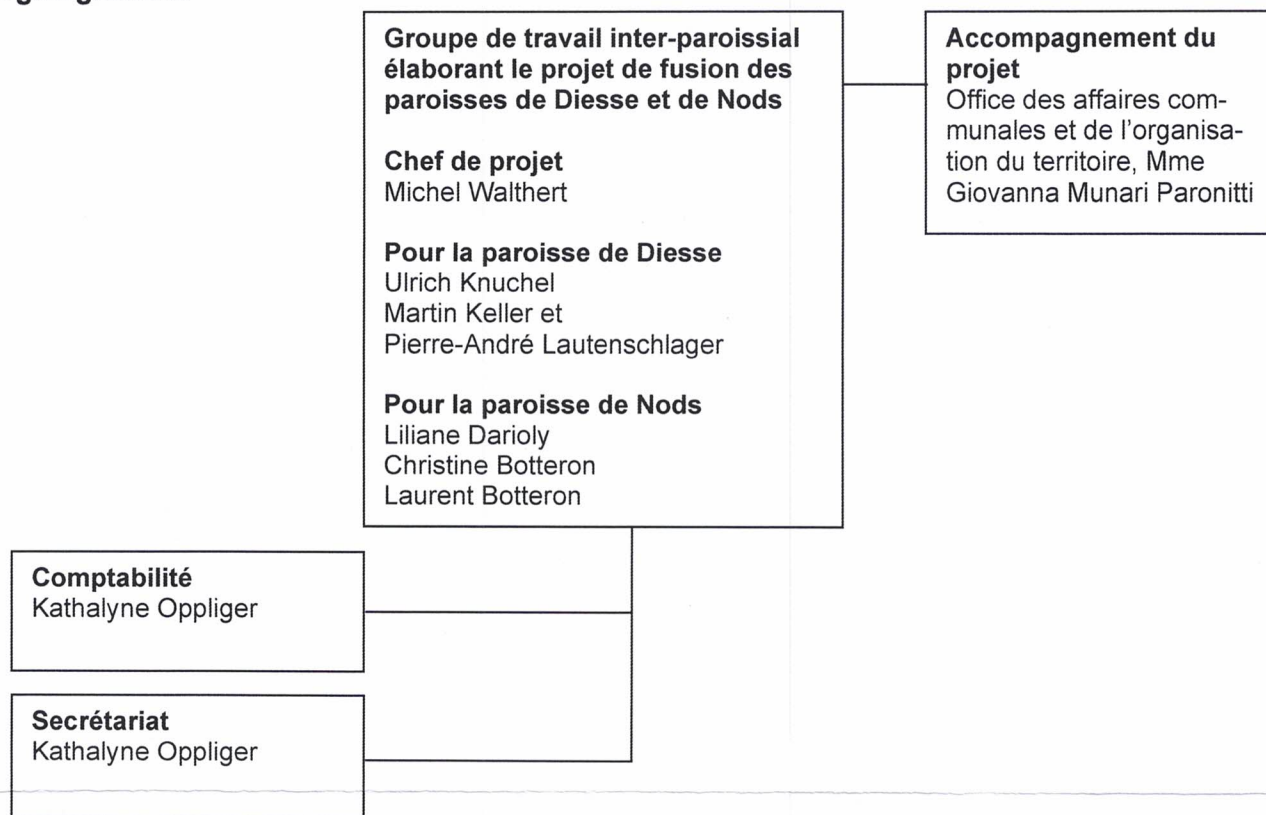
Le GTI détermine les points sur lesquels devront porter les pourparlers en rapport avec la fusion et définit des sous-projets.

¹ La mise en route du Groupe de travail ainsi que la nomination des 3 délégués de Nods ont été approuvées à l'unanimité par l'Assemblée de la paroisse de Nods du 22.11.2021.

Groupe de travail inter-paroissial élaborant le projet de fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods

Le GTI dirige les sous-projets et fait appels à des invités ponctuels. Les sous-projets sont gérés par trois membres au maximum.

Organigramme



Résultats des pourparlers

Les résultats des pourparlers menés au sein des sous-projets sont remis au secrétariat. Les résultats doivent être saisis dans un tableau standardisé.

Rythme des séances

Les séances du GTI ont lieu en règle générale une fois tous les deux mois.

Information

Les informations concernant le projet de fusion des paroisses de Diesse et de Nods sont communiquées de manière concertée.

Signatures des paroisses contractantes :

Paroisse réformée de Diesse

Au nom du Conseil de paroisse
La Présidente

La Secrétaire

Date : 31.5.2022

Paroisse réformée de Nods

Les administrateurs extraordinaires
Liliane Darioly

Michel Walthert

Date : 2.6.2022